



Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle
Séance du 27.11.2024
Château de Sarrebruck, Salle des Fêtes

Objet : 58ème réunion plénière de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

| | | |
|----------------|------|-------------------|
| Membres | : 62 | |
| - en fonction | : 62 | |
| - présents | : 40 | |
| - procurations | : 0 | |
| - absents | : 22 | dont excusés : 17 |

Convocation à l'Assemblée envoyée le 13 novembre 2024 aux délégués du GECT.

Etaient présents: Michael ADAM, Pascal ARWEILER (Denise KLEIN), Gregor ASMUS, Jean-Jacques BALLEVRE, Eva BASTIAN (Lutz MAURER), Britta BLAU, Thomas BRASS, Wolfgang BRAUN, Uwe CONRADT, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Germain DERUDDER (Christine DIEDRICH), Dennis DETZLER (Klaus HÄUSLE), Florian FINKBEINER, Peter GILLO, Elisabeth HAAG, Ralf HEKTOR, Gabriele HERRMANN, Michel JACQUES, Christine JUNG, Martin KERZ, Manfred KLASSEN, Claude KLEIN, Jean-Claude KRATZ, Rainer LANG, Jérémy LAUER, Ralf HEKTOR, Pierrot MORITZ, Joel NIEDERLAENDER, Gisbert OBERKIRCH (Gina MACHER), Thomas REDELBERGER, Roland ROTH, Grit SALOMON (Stephan KÖRNER), Ekkehart SCHMIDT, Gilbert SCHUH, Antoine SPRENGER (Alexandre CASSARO), Stephan TAUTZ, Umit YILDIRIM, Ina WEISSMANN (Marcel RAUSENDORFF) et Marc ZINGRAFF.

Représentants d'autres institutions : Wassim KAMEL (nouveau sous-préfet de Sarreguemines)

Etaient absents : Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Sébastien JUNG, Emmanuel SCHULER et Romuald YAHIAOUI.

Etaient excusés : Gernot ABRAHAMMS, Gaston ADIER, Bernard BETKER, Willi EDELBLUTH, Gabrielle FREY, Sascha HAAS, Micheline HAGENBOURGER, Jean-Claude HEHN, Helmut IRSRINGHAUS, Dominik JOCHUM, Christian JUNG, Frédéric KLASSEN, Ralph KLEIN, Roland KÖNIG, Nicole MULLER-BECKER, Pierre LANG et Roland RAUSCH.

Autres personnes présentes : Manfred MAURER (suppléant de Ralf HEKTOR), Laurence BALL (EuRegio SaarLorLux), Monique BENDER (interprète), Sandrine BERTRAND (EDSM), Barbara BUBEL (Ministère sarroise de la Santé), Johanna FISCHER (EDSM), Michael FUCHS (CCW), Anne GALLIOU (EDSM), Anne GANSTER (EDSM), Florence GUILLEMIN (EDSM), Carolin GUILMET-FUCHS (RVS), Dr. Carolin LEHBERGER (Directrice du Regionalverband à partir de janvier 2025), Myriam LAURENT (EDSM), Sarah NIGGEMANN (EDSM), Julia NOLL (stagiaire à l'EDSM), Jessica NOUGIER (EDSM), Rebecca SCHMITT (EDSM), Christine STECK (EDSM), Christophe STEYER (LHS), Clément THOMAS (EDSM), Thomas UNOLD (RVS), Patrick UNVERRICHT (Ministère sarrois de la Santé), Quentin VASTESAEGER (EDSM), Leandra VON STADE (stagiaire à l'EDSM) et Emma WEIDMANN (CASC).

Ouverture de la séance à 18h15



Monsieur Peter GILLO, Président de l'Eurodistrict SaarMoselle (EDSM) accueille les délégués et les autres participants pour l'Assemblée dans la salle de fête du château de Sarrebruck. Il s'agit de la dernière Assemblée des délégués de l'Eurodistrict pour cette année. Monsieur GILLO annonce qu'il partira à la retraite fin décembre 2024.

Monsieur GILLO demande à tous les délégués de monter sur scène pour une photo de groupe.

Le sous-préfet de Sarreguemines, Wassim KAMEL, décrit son parcours : il a pris les fonctions de sous-préfet de Sarreguemines il y a un mois, après avoir été préfet dans différentes régions de France (notamment en Franche-Comté et en Île-de-France). Il a travaillé dans le secteur privé et dans le domaine de la santé et a vécu au Japon pour faire des recherches sur la société japonaise. Le travail culturel lui tient à cœur. A son avis, le travail de l'Eurodistrict est vraiment utile et important pour notre région, surtout de nos jours.

Monsieur GILLO souhaite la bienvenue à Madame Carolin LEHBERGER, qui occupera le poste de directrice du Regionalverband à partir de janvier 2025.

Modification de l'ordre du jour :

- Le point EuRegio: brochure sur le système communal en Grande Région (ancien point 3) devient le nouveau point 6.
- Le point Projets (PRISMA, Pro-Motion'GR, Engagement'GR, Zone fonctionnelle, PROMETER, Intervelo SaarMoselle et Santé) (ancien point 5) devient le nouveau point 3.
- Un nouveau point 4 : Adoption de la motion sur les contrôles aux frontières est ajouté à l'ordre du jour.

Il n'y a pas objection concernant l'ordre du jour modifié.

Une note sur table est distribuée concernant le point suivant :

Point 9: Protection Sociale Complémentaire

1. Validation du compte-rendu de la réunion de l'Assemblée du 26.06.2024

Aucune remarque n'est faite par rapport au compte-rendu.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 26.06.2024.

2. Décision modificative du Budget Primitif 2024 du GECT

Comme expliqué dans le document de séance, il est proposé de :

- De soustraire **49.430 €** au chapitre 11 et d'ajouter **18.000 €** au chapitre 12, **11.000 €** au chapitre 65 et **20.430 €** au chapitre 67. Soit :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------|---------------------|---|-------------|
| <i>Recettes</i> | <i>Dépenses</i> | | |
| | Chapitre 011 | - | 49.430,00 € |
| | <i>Compte 6238</i> | - | 49.430,00 € |
| | Chapitre 012 | | 18.000,00 € |
| | <i>Compte 6218</i> | | 8.000,00 € |
| | <i>Compte 64131</i> | | 10.000,00 € |
| | Chapitre 65 | | 11.000,00€ |
| | <i>Compte 65811</i> | | 5.000,00 € |



| | | | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Compte 65888 | 6.000,00 € |
| | | Chapitre 67 | 20.430,00€ |
| | | Compte 673 | 20.430,00 € |
| Total | 0,00€ | Total | 0,00€ |

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L.5217-10-6,
 Vu l'instruction M57 applicable,
 Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire acté le 30 janvier 2024 par l'Assemblée du GECT,
 Vu la délibération de l'Assemblée du 20 mars 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 du GECT,

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024, comme proposé ci-dessus,
- d'autoriser le Président à prendre toute décision dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des inscriptions du présent budget voté selon l'instruction budgétaire et comptable M57, à l'exception des dépenses de personnel.

3. Projets : (ancien point 3 de l'ordre du jour)

- Projets Interreg (PRISMA, Pro-Motion'GR, Engagement'GR, Zone fonctionnelle, PROMETER, Intervelo)
- Point d'information santé
- **Nouveau : Validation de la participation au projet Interreg Santé**

Monsieur GILLO souligne que le projet PRISMA a été approuvé par le Comité de sélection du 22.11.2024.

M. GILLO présente les derniers développements dans le domaine de la santé (voir documents de séance).

Patrick UNVERRICHT (directeur du département D3 du Ministère sarrois de la Santé) présente le projet Interreg prévu dans la thématique de la santé (voir documents de séance).

L'objectif du projet serait que les assurés résidant dans la zone définie aient un accès direct aux soins hospitaliers des deux côtés de la frontière, en priorité pour les traitements programmés. Pour ce faire, le formulaire S2 (autorisation préalable de prise en charge des coûts en cas de traitement à l'étranger) leur serait automatiquement délivré. Par la suite, un règlement direct avec la caisse de maladie du pays d'origine serait effectué (comme c'est déjà le cas dans le cadre de l'accord MOSAR).

Par conséquent, le projet se compose de deux éléments :

- Vérification technique du formulaire S2 virtuel (vérification du lieu de résidence et du statut d'assuré du patient)
- Mise en place d'une méthode de facturation directe afin que tous les hôpitaux participants puissent y avoir recours

Le projet vise donc d'abord à préfigurer la structure d'un corridor de santé et à développer les conditions techniques. La mise en œuvre de l'idée du corridor de santé ferait également partie du projet.



Plusieurs partenaires du projet ont été contactés et ont déjà manifesté leur intérêt. D'autres discussions sont encore en cours.

La présentation de M. UNVERRICHT ne suscite ni questions ni commentaires.

M. GILLO se prononce en faveur du projet. Il s'agit d'une étape intermédiaire importante pour faire avancer le corridor de santé.

L'Eurodistrict participera au projet en tant que partenaire financier et apportera des fonds propres (frais de personnel et d'interprétariat). Le projet sera déposé au titre de la Zone fonctionnelle. La demande est accueillie favorablement et la volonté d'apporter des fonds propres au projet est affirmée.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation en tant que partenaire financier au projet Interreg VI « Corridor Santé MOSAR » par l'Eurodistrict SaarMoselle pour un budget total de 1.503.580 € et un montant FEDER demandé de 1.202.864 €,
- de valider le dépôt de la demande de concours auprès du programme Interreg Grande Région, Zone fonctionnelle SaarMoselle, pour un montant de co-financement de 102.816 € pour l'Eurodistrict,
- d'accepter l'apport d'un financement propre de l'Eurodistrict à hauteur de 25.704 € répartis sur trois années budgétaires au travers de la revalorisation de personnel et la prise en charge de frais externes,
- de prévoir les montants nécessaires dans son budget,
- d'autoriser M. le Président ou le Vice-président compétent à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de la demande de concours.

4. Adoption d'une motion sur les contrôles aux frontières

Monsieur GILLO explique qu'aucune décision ne sera probablement prise ce soir sur la motion relative aux contrôles aux frontières, car il a été proposé de retravailler le texte pour qu'il prenne le caractère d'une résolution plutôt que celui d'un communiqué de presse.

Il explique que les contrôles aux frontières entravent la cohabitation et la coopération transfrontalière au sein de l'Eurodistrict. Ce sont surtout les frontaliers qui sont touchés, ainsi que les familles ayant des proches dans la zone frontalière. L'économie souffre également des contrôles lorsque les camions et les véhicules de transport sont arrêtés.

Il est certes important que les autorités policières fassent leur travail, mais les contrôles frontaliers prolongés, qui seront désormais également effectués du côté français, sont un retour en arrière à l'époque d'une Europe unie.

Monsieur GILLO se prononce clairement contre la réintroduction des contrôles aux frontières. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas efficaces pour se protéger de l'immigration illégale, il existe d'autres possibilités.

La zone frontalière ici peut être considérée comme une sorte de modèle pour toutes les frontières en Europe. Surtout, les décisions prises dans l'espace Schengen sont contredites par ces mesures.



Uwe CONRADT fait remarquer qu'il s'agit de la première Assemblée de l'Eurodistrict depuis la réintroduction des contrôles aux frontières. Les contrôles ont lieu à la Brème d'Or et à d'autres points de passage frontaliers. Les véhicules avec des plaques d'immatriculation régionales ne sont pas exclus des contrôles, il a lui-même été contrôlé.

Les contrôles sont expliqués par la protection de l'immigration clandestine et la lutte contre le terrorisme. Le refus des contrôles aux frontières ne signifie pas que l'on est naïf face à ces problématiques. Il existe cependant un grand nombre de points de passage frontaliers, de sorte qu'en cas de contrôles stationnaires, d'autres voies peuvent simplement être utilisées (frontière forestière). Pour lui, les contrôles ont un caractère symbolique, mais ce symbole n'est pas voulu. Les contrôles mobilisent en outre des ressources qui font défaut aux frontières extérieures de l'espace Schengen et lors des contrôles dans l'arrière-pays. Uwe CONRADT se prononce clairement en faveur de la suppression immédiate des contrôles fixes permanents aux frontières.

Marc ZINGRAFF partage cet avis. On a l'impression de replonger dans l'histoire. Les contrôles aux frontières lui rappellent de mauvais souvenirs d'enfance. Les contrôles empêchent les gens de se rendre au travail, d'aller chercher leurs enfants, etc. et n'empêchent pas l'immigration illégale. Même pendant la pandémie de coronavirus, les porteurs du virus avaient en principe la possibilité de trouver un autre moyen de passer la frontière.

Gilbert SCHUH se rallie aux remarques des autres membres de la présidence : La réintroduction des contrôles aux frontières est particulièrement malvenue et doit rester une exception. Il loue la coopération entre la police et la gendarmerie pour garantir la sécurité à la frontière.

Manfred KLASSEN s'oppose lui aussi avec véhémence aux contrôles frontaliers fixes, qui perturbent la vie quotidienne. Il s'agit d'un « démantèlement de la pierre angulaire de Schengen » et l'Eurodistrict est entravé dans sa mission de rapprochement des gens. L'Europe est tributaire de l'ouverture des frontières. C'est pourquoi il est juste de rejeter avec la plus grande fermeté les contrôles aux frontières dans une résolution.

Erik ROSKOTHEN remercie l'Assemblée d'avoir ajouté ce sujet à l'ordre du jour. Il considère Schengen comme la plus grande réalisation de l'Europe et les contrôles redressent des barrières dans les têtes et les cœurs des gens. En tant qu'élu (Ortsvorsteher) de Lauterbach, il se rappelle de la difficile situation de 2020 (fermeture de la frontière entre Lauterbach et Carling)

Peter GILLO remercie les participants pour leurs interventions. Le texte de la résolution ne peut malheureusement pas être adapté pendant l'Assemblée. La présidence doit se positionner le plus rapidement possible et la prochaine Assemblée en sera saisie.

Thomas BRASS se prononce en faveur d'une procédure écrite afin d'accélérer l'adoption de la résolution.

Gabriele HERRMANN propose de charger la présidence de se mettre d'accord sur le texte définitif de la résolution, avec lequel on pourra ensuite rapidement communiquer au public.

Peter GILLO est favorable à cette proposition.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité :

de charger la présidence de réaliser une version concertée de la résolution.



5 a: Election du/de la Président/e, des Vice-présidents/es et des membres du Comité Directeur

- Election du/de la Président/e

Après deux ans de présidence allemande, la présidence passe de nouveau au côté français. Peter GILLO propose Marc ZINGRAFF, actuellement 1^{er} Vice-président, comme candidat.

L'Assemblée syndicale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude KRATZ (doyen de l'Assemblée) et assisté de Madame Gabriele HERRMANN et Monsieur Pascal ARWEILER en tant qu'assesseurs,

Après qu'un seul candidat a été proposé par Monsieur GILLO,

élit à l'unanimité Monsieur Marc ZINGRAFF comme Président.

- | | |
|----------------------|-------------------------------------|
| - Bulletins blancs | : 0 |
| - Contre | : 0 |
| - Pour | : 40 |
| - Suffrages exprimés | : 40 (votants – pas de procuration) |

Marc ZINGRAFF accepte son élection et exprime ses remerciements pour la confiance qui lui est accordée. Il déclare que c'est un honneur particulier de travailler pour la région transfrontalière. Il fera de son mieux pour que tous progressent ensemble.

Il félicite Peter GILLO pour le travail accompli. Celui-ci a posé les bases pour des questions importantes concernant la santé et tous les autres domaines thématiques de la stratégie de l'EDSM. Sous sa présidence, la Zone fonctionnelle a été créée dans le cadre du programme européen Interreg Grande Région, une réalisation importante. En tant que premier vice-président, il a beaucoup appris de lui.

Marc ZINGRAFF remercie également Florence GUILLEMIN et son équipe pour leur travail, notamment dans le cadre de projets parfois complexes (Kita Salut, GeKo).

La coopération au sein de l'Eurodistrict est pour lui « un petit îlot de bon sens, d'efficacité, d'humanisme, d'amitié dans un monde devenu fou ». Il rappelle le discours sur l'Europe prononcé par Victor HUGO dans le cadre du Congrès de la Paix de 1849 à Paris, dans lequel il en appelait à une fraternité européenne : « Un jour viendra où (...) vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne (...) ». Robert SCHUMAN avait précisé dans son discours en 1950 : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. » Ainsi, nous sommes tous ici ensemble la véritable Europe.

Marc ZINGRAFF remet à Peter GILLO un maillot de cycliste au design de l'Eurodistrict en guise de cadeau d'adieu. Sachant que Peter GILLO apprécie beaucoup l'ancienne carrière de Freyming-Merlebach en tant que lieu de détente, et en souvenir de la nouvelle liaison cyclable transfrontalière récemment inaugurée entre la « Carrière Barrois » et Karlsbrunn, il a été convenu avec la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach qu'une petite plaque serait apposée au belvédère surplombant la « Carrière » pour remercier Peter GILLO.



Dans ce contexte, Michel JACQUES, Vice-président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, présente également ses remerciements à Peter GILLO. Il a toujours apprécié la qualité de son travail.

Peter GILLO déclare que c'était pour lui un honneur de travailler pour l'Eurodistrict. Le travail intercommunal transfrontalier remonte bien plus loin que l'année 2010, il a été réalisé à partir de 1997 au sein de l'association Zukunft SaarMoselle Avenir, mais une coopération informelle intensive existait déjà auparavant. Grâce à l'engagement de Marc ZINGRAFF, le travail se poursuivra avec succès. Il exprime sa gratitude pour la collaboration et les amitiés personnelles qui en ont résulté. Il restera fidèle à l'amitié franco-allemande et s'impliquera dans la mesure du possible.

- Election du 1^{er} Vice-président

Peter GILLO propose Uwe CONRADT comme 1^{er} Vice-président.

Umit YILDIRIM quitte la réunion.

L'Assemblée syndicale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,

Sous la présidence de Monsieur Marc ZINGRAFF et assisté de Madame Gabriele HERRMANN et Monsieur Pascal ARWEILER en tant qu'assesseurs,

Après qu'un seul candidat a été proposé par Monsieur GILLO,

élit à l'unanimité Monsieur Uwe CONRADT comme 1^{er} Vice-président.

- Bulletins blancs : 0
- Contre : 0
- Pour : 39
- Suffrages exprimés : 39 (votants – pas de procuration)

- Election du 2nd Vice-président

Le Président propose Gilbert SCHUH.

L'Assemblée syndicale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,

Sous la présidence de Monsieur Marc ZINGRAFF et assisté de Madame Gabriele HERRMANN et Monsieur Pascal ARWEILER en tant qu'assesseurs,

Après qu'un seul candidat a été proposé par Marc ZINGRAFF,

élit à l'unanimité Monsieur Gilbert SCHUH comme 2nd Vice-président.

- Bulletins blancs : 0
- Contre : 0
- Pour : 39
- Suffrages exprimés : 39 (votants – pas de procuration)

- Election de la 3^{ème} Vice-présidente

Monsieur GILLO propose la future directrice du Regionalverband, Madame Dr. Carolin LEHBERGER. Madame Dr. LEHBERGER explique qu'elle a été bien préparée au travail de l'Eurodistrict par Carolin GUILMET-FUCHS et Thomas UNOLD.

Monsieur Manfred KLASSEN quitte brièvement la salle.

L'Assemblée syndicale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,

Sous la présidence de Monsieur Marc ZINGRAFF et assisté de Madame Gabriele HERRMANN et Monsieur Pascal ARWEILER en tant qu'assesseurs,

Après qu'une seule candidate a été proposé par Marc ZINGRAFF,

élit à l'unanimité Madame Dr. Carolin LEHBERGER comme 3^{ème} Vice-présidente.

| | |
|----------------------|-------------------------------------|
| - Bulletins blancs | : 0 |
| - Contre | : 0 |
| - Pour | : 38 |
| - Suffrages exprimés | : 38 (votants – pas de procuration) |

- Election du 4^{ème} Vice-président

Le président propose Pierrot MORITZ.

Monsieur MORITZ est élu de la Communauté de Communes du Warndt et Maire de Varsberg, petite commune de 1 000 habitants. Il est également ancien formateur dans l'éducation nationale. Il a déjà été membre du Conseil Directeur et est actuellement 5^{ème} Vice-président.

L'Assemblée syndicale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,

Sous la présidence de Monsieur Marc ZINGRAFF et assisté de Madame Gabriele HERRMANN et Monsieur Pascal ARWEILER en tant qu'assesseurs,

Après qu'un seul candidat a été proposé par Marc ZINGRAFF,

élit à l'unanimité Monsieur Pierrot MORITZ comme 4^{ème} Vice-président.

| | |
|----------------------|-------------------------------------|
| - Bulletins blancs | : 0 |
| - Contre | : 0 |
| - Pour | : 39 |
| - Suffrages exprimés | : 39 (votants – pas de procuration) |

- Election du 5^{ème} Vice-président

Thomas REDELBERGER propose Rainer LANG, qui est déjà membre du Comité Directeur. Sa commune, Kleinblittersdorf, se trouve directement à la frontière et a toujours été très impliquée dans la coopération transfrontalière.



L'Assemblée syndicale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,
Sous la présidence de Monsieur Marc ZINGRAFF et assisté de Madame Gabriele HERRMANN et Monsieur Pascal ARWEILER en tant qu'assesseurs,

Après qu'un seul candidat a été proposé,

élit à l'unanimité Monsieur Rainer LANG comme 5^{ème} Vice-président.

- Bulletins blancs : 0
- Contre : 0
- Pour : 39
- Suffrages exprimés : 39 (votants – pas de procuration)

Election des membres du Comité Directeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des statuts du GECT,
Sous la présidence de Marc ZINGRAFF, assisté de Pascal ARWEILER et Gabriele HERRMANN en tant qu'assesseurs,
Après que cinq candidats aient été proposés par Marc ZINGRAFF,

L'Assemblée élit à la majorité Stephan TAUTZ, Erik ROSKOTHEN, Roland ROTH, Elisabeth HAAG et Michel JACQUES comme membres du Comité Directeur.

Stephan TAUTZ :

- Nombre de votants : 38
- Bulletins blancs : 0
- Contre : 2
- Pour : 36
- Suffrages exprimés : 38 (votants – pas de procuration)

Erik ROSKOTHEN:

- Nombre de votants : 38
- Bulletins blancs : 0
- Contre : 2
- Pour : 36
- Suffrages exprimés : 38 (votants – pas de procuration)

Roland ROTH :

- Nombre de votants : 38
- Bulletins blancs : 0
- Contre : 1
- Pour : 37
- Suffrages exprimés : 38 (votants – pas de procuration)



Elisabeth HAAG:

- Nombre de votants : 38
- Bulletins blancs : 0
- Contre : 1
- Abstentions : 1
- Pour : 36
- Suffrages exprimés : 38 (votants – pas de procuration)

Michel JACQUES :

- Nombre de votants : 38
- Bulletins blancs : 0
- Contre : 1
- Abstentions : 1
- Pour : 36
- Suffrages exprimés : 38 (votants – pas de procuration)

Erik ROSKOTHEN est élu (Ortsvorsteher) de Lauterbach. Il est heureux de rejoindre le Comité Directeur pour la première fois.

Stephan TAUTZ est Maire de Völklingen depuis octobre 2024. Il souhaite soutenir l'idée européenne sur le territoire de l'EDSM.

Roland ROTH, Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, avait déjà participé à la création de l'association Zukunft SaarMoselle Avenir en 1997 et était membre du Comité Directeur de l'Eurodistrict depuis le début.

Michel JACQUES, Vice-président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, fait partie du Comité Directeur depuis 2 ans.

Elisabeth HAAG, Adjointe au Maire de Stiring-Wendel et Vice-présidente du Conseil départemental de la Moselle, est membre du Comité Directeur depuis 4 ans.

Christine JUNG souhaiterait qu'il y ait plus de femmes au sein du Comité Directeur, qui est majoritairement composé d'hommes.

L'élection des candidats Dominik JOCHUM (Großrosseln), Christian JUNG (Friedrichsthal) et Lutz MAURER (Quierschied) du côté allemand et Frédéric KLASSEN (CCFM) et Gaston ADIER (CASAS) du côté français est reportée à la prochaine Assemblée, ces derniers n'étant pas présents aujourd'hui.

5 b: Délégation de compétences au Président

L'Assemblée décide à l'unanimité de déléguer les compétences et pouvoirs suivants au président du GECT pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, conformément au Code de la commande publique, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- autoriser le Président à prendre toute décision dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des inscriptions du présent budget voté selon l'instruction budgétaire et comptable M57, à l'exception des dépenses de personnel,
- passer les contrats d'assurance au nom du GECT,

- accepter le remboursement des indemnités versées par les assurances à titre de montant libératoire,
- intenter au nom du GECT les actions en justice ou défendre le GECT dans les actions engagées contre lui,
- arrêter la liste et les kilomètres autorisés pour les personnels du GECT appelés à utiliser des véhicules personnels dans l'intérêt du service,
- signer des conventions de coopération et de prestation dans le cadre défini par la loi.

5 c: Nomination d'ordonnateurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique,

L'Assemblée décide à l'unanimité de donner délégation permanente pour signature des mandats de paiement et des titres de recettes aux personnes suivantes :

- **Marc Zingraff**
- **Roland Roth**

5 d: Délégation thématique des Vice-présidents et nomination des référents politiques pour les conférences thématiques

Interculturalité et bilinguisme

- Gilbert SCHUH
- Erik ROSKOTHEN

Développement économique

- Marc ZINGRAFF
- Pierrot MORITZ,
- Ralf HEKTOR

Aménagement urbain territorial durable / mobilité

- Uwe CONRADT
- Ekkehart SCHMIDT

Tourisme

- Rainer LANG
- Gabriele HERRMANN

Santé

- Marc ZINGRAFF
- Dr. Carolin LEHBERGER
- Antoine SPRENGER

Si d'autres délégués souhaitent candidater pour siéger dans les conférences thématiques, ils sont les bienvenus. Ils sont invités à en informer le Bureau de coopération.



5 e: Désignation des représentants auprès de la MOT

La nouvelle version des statuts de la MOT ne permet pas à un élu de représenter deux institutions membres, par conséquent, il est nécessaire de désigner un/e délégué/e qui représentera le GECT auprès des instances de la MOT.

Marc ZINGRAFF précise que l'Assemblée Générale de la MOT a lieu une fois par an et se déroule exclusivement en langue française.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité de la désignation de Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF pour représenter le GECT Eurodistrict SaarMoselle auprès des instances de la MOT.

6. Brochure sur le système communal en Grande Région (EuRegio SaarLorLux +)

En juin 2024, l'Assemblée a approuvé la participation financière et technique de l'Eurodistrict SaarMoselle à l'élaboration d'une brochure sur le système communal en Grande Région, un projet d'EuRegio SaarLorLux+ASBL, dirigé par Laurence BALL.

Ce petit outil est désormais prêt. Il donne un aperçu comparable et synthétique des systèmes électoraux et des compétences des communes. La brochure est avant tout destinée aux élus et aux techniciens/administrations concernés par la coopération transfrontalière.

La préparation et le contenu de la brochure sont présentés en détail en séance par Laurence Ball.

En conclusion, elle remercie toutes les personnes impliquées dans ce travail pour leur engagement et leur bonne collaboration.

7. Distinctions : REGIOSTARS Awards

La présentation du projet récompensé Babylingua (Kita Salut) au format Pecha Kucha est supprimée faute de temps. Il est prévu de la rattraper lors de la prochaine Assemblée en janvier 2025.

8. Validation d'une demande de soutien d'un projet citoyen

L'Eurodistrict a reçu une nouvelle demande de soutien formelle, provenant du Collectif pour un Service Civique Européen (CSCE), qui concerne l'initiative d'une « capitale franco-allemande de la Culture ». Pour mémoire, le CSCE avait déposé une demande de soutien dans le cadre de nos projets citoyens pour le projet « Festival Franco-Allemand LUST IN SARREGUEMINES » le 14 juin 2023. Cette demande a été validée par l'Assemblée le 28 juin 2023 qui a accordé 2,5 jours de temps de travail de l'équipe de l'Eurodistrict à ce projet. N'ayant pas été sollicités par le CSCE pour soutenir ce festival, le bureau de coopération propose de rediriger son aide technique vers leur projet de capitale franco-allemande de la culture.

La présente demande répond à l'ensemble des critères définis par l'Eurodistrict SaarMoselle.



L'Assemblée décide à l'unanimité d'accorder un soutien technique de 2,5 jours de travail de l'équipe de l'Eurodistrict au projet de „Capitale franco-allemande de la culture » du Collectif pour un Service Civique Européen (CSCE).

9. Protection sociale complémentaire

La protection sociale complémentaire « santé »

Le Centre de gestion de la Moselle a mis en place une convention de participation mutualisée pour le risque « santé » à laquelle le GECT propose d'adhérer.

Le Comité social Territorial est saisi sur le projet de participation de l'employeur dans le cadre d'une protection sociale complémentaire pour le risque santé et selon une convention de participation mutualisée conclue par le centre de gestion de la Moselle.

Le montant de la participation financière du GECT est proposé à 20€/agent, modulable selon la composition familiale à hauteur de 5€ supplémentaire par enfant à charge.

Suite à l'avis du CST, une délibération d'adhésion à la convention de participation pour des risques santé mise en place par le centre de gestion de la Moselle sera proposée à l'Assemblée de janvier. Six agents contractuels sur GECT sont concernés.

La protection sociale complémentaire « prévoyance »

Le centre de gestion de la Moselle a mis en place une convention de participation mutualisée pour le risque « prévoyance » proposé par Allianz et Collecteam.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

| | Risques garantis | Taux de cotisation | Niveau de garantie | Adhésion |
|--|------------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| Garanties de base | Incapacité de travail | 1,88% | 95% | Obligatoire |
| | Incapacité permanente | | 95% | |
| Options <i>(au choix de l'agent)</i> | Minoration de retraite | 0,65% | 95% | Facultative |
| | Décès / PTIA | 0,45% | 100% | |

L'adhésion pour les agents est facultative. Six agents contractuels sur GECT sont concernés.

L'assiette de cotisation retenue par l'employeur est le traitement brut indiciaire+NBI+Régime indemnitaire (à l'exclusion du CIA). L'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical.

Le Comité social Territorial est saisi sur le projet de participation de l'employeur dans le cadre d'une protection sociale complémentaire « prévoyance » et selon une convention de participation mutualisée conclue par le centre de gestion de la Moselle.

La valeur de la participation financière mensuelle proposée est de 12€ brut par agent.

Suite à l'avis du CST, une délibération d'adhésion à la convention de participation « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la Moselle sera proposée à l'Assemblée de janvier.

10. Fête SaarMoselle 2025

Sarah NIGGEMANN informe sur la manifestation prévue pour le jubilé de l'Eurodistrict. L'année prochaine, l'Eurodistrict SaarMoselle fêtera ses 15 ans d'existence. Une fête devait déjà avoir lieu en 2020 à l'occasion du 10e anniversaire, mais celle-ci a malheureusement dû être annulée en raison de la pandémie du Covid-19. L'Eurodistrict SaarMoselle souhaiterait donc célébrer comme il se doit le 15^e anniversaire !

La fête d'anniversaire doit en outre servir de matrice pour une future série de manifestations, la « Fête SaarMoselle » qui aurait lieu tous les deux ans à partir de 2026 (en alternance avec le Weekend Eurosport SaarMoselle).

Il y a eu des modifications concernant la date et le lieu de la manifestation qui est maintenant prévue le dimanche 6 juillet 2025 sur l'aire de jeux et de loisirs de Grosbliederstroff.

La manifestation doit permettre de faire connaître le travail de l'Eurodistrict SaarMoselle, mais aussi son importance pour le territoire transfrontalier. L'ensemble du territoire de l'EDSM doit être représenté. Outre une offre gastronomique et des activités pour toute la famille, des stands d'offre locale ou d'artisanat seront également proposés. Le sport jouera également un rôle important durant la manifestation, puisqu'une coopération avec l'événement "Moselle Sport nature" sera mise en place.

Manfred KLASSEN signale que le Warndt Weekend était un événement très apprécié par nos concitoyens. Il était très déçu que cet événement ait été supprimé. Il salue l'initiative de la manifestation du jubilé de l'Eurodistrict et se prononce en faveur d'un plus grand nombre de manifestations de ce type afin de favoriser les rencontres entre les personnes.

11. Divers

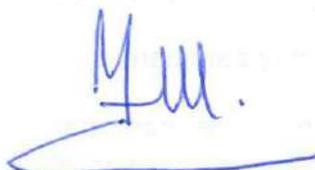
- Calendrier des réunions des organes 2025 – un calendrier a été distribué en séance.
- Calendrier des prochaines réunions et manifestations (voir notes de séance)
- Sélection de projets soutenus par le Fonds citoyen franco-allemand (sera abordé lors de la prochaine séance de l'Assemblée)

Monsieur Moritz souhaite que la thématique des dépôts sauvages d'ordures à proximité de la frontière sur le territoire de la CC du Warndt et ailleurs soit abordée lors de la prochaine Assemblée.

- La prochaine réunion de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle aura lieu le 29 janvier 2025 (France).

Monsieur ZINGRAFF remercie les délégués pour leur bonne collaboration et les invite à prendre le verre de l'amitié.

Le président clôt la séance à 21h20.



Marc ZINGRAFF
Président



Uwe CONRADT
1^{er} Vice-Président